



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

francophonie

Question écrite n° 84802

## Texte de la question

M. Armand Jung appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur l'annonce de la fermeture des cours de français de l'Institut français de Vienne à partir de février 2006. Il lui rappelle que ces cours, d'une grande qualité, accueillent jusqu'à présent 2 000 étudiants par an. Il souligne que la médiathèque de l'Institut français de Vienne, riche de près de 30 000 documents, est d'ores et déjà menacée et condamnée. Il regrette que cette fermeture intervienne après celles des Instituts français de Graz et de Salzbourg qui ont été très préjudiciables au rayonnement du français et de la culture française dans ces villes, et au moment où l'Autriche s'apprête à assurer la présidence de l'Union européenne. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui indiquer pour quels motifs les cours de français de l'Institut français de Vienne vont cesser si brutalement et s'il n'est pas envisageable de revenir sur cette décision qui va inévitablement porter un coup supplémentaire à l'étendue de la francophonie.

## Texte de la réponse

Il est vrai que le ministère des affaires étrangères est amené à adapter et moderniser son dispositif culturel dans les pays de l'Union européenne, tout en veillant à maintenir notre présence à travers des formes d'action et de coopération plus efficaces. Il ne s'agit, dans ce cas d'espèce, ni de fermer l'Institut français de Vienne ni de renoncer à promouvoir la langue française dans un pays membre observateur de la francophonie mais, tout au contraire, de moderniser notre politique. L'Institut axera désormais son activité pédagogique autour des priorités suivantes : la promotion de l'apprentissage du français en milieu scolaire et universitaire, en partenariat avec les autorités éducatives et les universités, le développement des enseignements bilingues en étroite collaboration avec le ministère autrichien de l'éducation, le soutien aux projets de formation linguistique spécifique en direction des partenaires institutionnels, la promotion des études en France en partenariat avec l'agence Edufrance et avec les programmes communautaires encourageant la mobilité étudiante, l'organisation de manifestations liées à la francophonie et notamment, dans le cadre de la présidence autrichienne de l'Union européenne, la formation au français d'environ cinq cents fonctionnaires autrichiens. L'Institut envisage de signer des conventions de partenariat avec certaines écoles de langue locales afin d'apporter son expertise et un accompagnement pédagogique à l'organisation des cours de français général. L'Institut demeure également centre d'examen pour les certifications de français (DELFI, DALF, etc.). Par ailleurs, la France et l'Autriche soutiennent l'association autrichienne des professeurs de français à travers le ministère autrichien de l'éducation, de la science et de la culture et l'ambassade de France à Vienne, dans l'organisation du premier congrès européen des enseignants de français, qui aura lieu à Vienne en 2006, événement majeur dans le calendrier de la promotion du français. Dans le domaine culturel, l'établissement valorisera la création contemporaine et le soutien des industries culturelles françaises, en partenariat avec les grandes institutions culturelles autrichiennes. S'agissant du débat d'idées, les relations tissées entre les établissements culturels européens présents à Vienne et nos universités permettent d'organiser de nombreux échanges de haut niveau. Enfin, la médiathèque poursuivra sa transformation en un espace moderne avec un centre de ressources sur la France contemporaine et s'ouvrira davantage aux nouveaux publics. Dans tous les cas, la médiathèque n'est

pas menacée. Dans le cadre de la politique que nous menons en Autriche, seule est envisagée la suppression des cours de français général, qui ne présentent pas de valeur ajoutée avérée par rapport à l'offre pédagogique des institutions autrichiennes, publiques (universités populaires) ou privées, et qui sont aujourd'hui largement déficitaires. Ainsi, pour l'année 2005, ce déficit aura été de 250 000 euros pour moins de 1 500 étudiants, ce qui témoigne d'une activité en difficulté. En revanche, les cours « sur objectifs spécifiques », c'est-à-dire destinés à des publics particuliers (hauts fonctionnaires, professeurs de français, étudiants en mobilité, entreprises, etc.) seront maintenus et si possible développés. S'agissant de la fermeture de l'Institut français de Graz, il nous est apparu nécessaire de faire évoluer les modalités de notre présence culturelle sans pour autant renoncer à notre présence culturelle en Styrie. Les tâches de gestion devenaient difficiles et lourdes pour un établissement culturel touchant un public modeste : 399 étudiants pour les cours de langue et 66 emprunteurs à la médiathèque. C'est pourquoi il a été décidé de transférer le fonds de la bibliothèque de l'Institut à la bibliothèque publique de Graz relevant de la ville pour le bénéfice d'un plus grand nombre de lecteurs. Par ailleurs, les cours de français ont été repris par l'Association France-Autriche. La coopération dans le domaine éducatif a même été renforcée afin de favoriser le développement de filières de sensibilisation au français dans le primaire et le secondaire. Les premières expériences ont démarré en 2005. Enfin, l'ambassade continue d'aider ces opérations par une expertise, des conseils et des soutiens financiers. Pour l'Europe en général, le ministère des affaires étrangères a élaboré une stratégie de promotion du français qui va de pair avec celle du plurilinguisme et se traduit par des plans adaptés aux deux cibles principales que sont les institutions européennes et les systèmes éducatifs des pays partenaires. S'agissant de notre présence culturelle, il est à noter que, lorsqu'une fermeture est envisagée, une attention particulière est portée sur le cadre de substitution mis en place. La fermeture physique d'un centre n'entraîne pas forcément la dissolution de sa structure administrative (autonomie financière) qui peut subsister comme outil de coopération. Les moyens peuvent dans un certain nombre de cas être redéployés vers d'autres centres. Par ailleurs, la fermeture de postes budgétaires se traduit souvent par des redéploiements sur certains réseaux (Chine, Russie). Il convient enfin de souligner que le ministère des affaires étrangères a procédé à des ouvertures de centres culturels à Tachkent et à Tbilissi en 2002, à Kaboul et à Sarajevo en 2003, à Abuja en 2005, sans oublier la réouverture progressive de nos six centres culturels français en Algérie. En Europe de l'Est, notamment pour les pays nouvellement entrés dans l'Union européenne, nous avons octroyé des moyens supplémentaires et une attention particulière est portée à notre dispositif dans cette région.

## Données clés

**Auteur :** [M. Armand Jung](#)

**Circonscription :** Bas-Rhin (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 84802

**Rubrique :** Politique extérieure

**Ministère interrogé :** affaires étrangères

**Ministère attributaire :** affaires étrangères

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 7 février 2006, page 1127

**Réponse publiée le :** 21 mars 2006, page 3024